

GRAND DEBAT NATIONAL
4 Février 2019
38160-SAINT-MARCELLIN
LA TRANSITION ECOLOGIQUE

COMPTE-RENDU OFFICIEL

Il s'agit du premier débat "ouvert", organisé par la ville de Saint Marcellin dans le cadre du Grand Débat National. Après une brève introduction du Maire , Jean-Michel Revol, le débat a été animé par un magistrat retraité, Me Antoine Grison, assisté de cinq secrétaires de séance (trois élus et deux participantes qui se sont portées volontaires) qui ont rédigé le présent compte-rendu.

175 personnes (décompte effectué) ont assisté à ce débat qui s'est déroulé de 19 h à 21 h 45. Outre Saint-Marcellin, 24 autres communes étaient représentées, allant du Pays Voironnais au Royans-Drôme, mais avec une forte prédominance de la Communauté de Communes SMVIC. 34 personnes (11 femmes et 23 hommes) ont pris la parole au cours de 56 interventions.

Ce débat a permis la rencontre de différentes mouvances de la population, y compris certains "gilets jaunes" qui ont tenu à s'exprimer en tant que tels. Toutefois une réelle sous-représentation des jeunes a été notée. Les prises de paroles se sont déroulées dans un climat d'écoute attentive et les échanges se sont produits dans un vrai respect réciproque.

Le débat a été entièrement enregistré, ce dont le public a été informé.

Enfin les participants ont été invités à envoyer leur propre contribution à la mission du Grand Débat National.

Ayant décidé de ne pas suivre à la lettre le schéma proposé par le Grand Débat National, le choix a été fait de laisser la parole aux participants. Les observations et suggestions qui ont été formulées sont les suivantes. (En gras, les propositions qui ont été citées à plusieurs reprises par les participants).

- 1 - Inscrire dans la Constitution les enjeux environnementaux.
- 2 - Mettre en place un Commissariat au Plan chargé de :
 - **sortir de l'agrochimie**, arrêt du glyphosate
 - **subventionner préférentiellement les agriculteurs se transformant en Bio et les entreprises travaillant sur la transition écologique**
 - **sortir du nucléaire**, établir un calendrier très précis. Ne pas enfouir les déchets.
- 3 - Subventionner largement l'isolation des logements, ainsi que l'éco-construction avec des matériaux naturels locaux.
- 4 - Introduire la représentation des citoyens dans le CESE et les CESER.
- 5 - **Ne pas privatiser les biens publics : barrages, électricité, eau, gaz, forêts.**
- 6 - Créer un Grand Service Public de l'Energie, une priorité.
- 7 - En matière de transports, développer les transports en commun gratuits, favoriser le ferroutage, réhabiliter les voies fluviales, mettre fin à la privatisation des autoroutes.
- 8 - Taxer les poids lourds étrangers qui circulent en France, la avions, les porte-conteneurs, les yachts.
- 9 - En matière de mobilité : covoiturage, auto-stop organisé, maintien des petites lignes SNCF, réseau de transports en commun plus élargi entre les communes et la ville-centre.
- 10 - **Soutenir**
 - **la recherche et l'innovation dans le domaine de la transition écologique**
 - **une formation et une éducation environnementale**, l'éducation des jeunes et des adultes aux gestes écologiques et à la connaissance des grands principes. Apprendre à savoir acheter, consommer mieux. Tout comme des cours de morale avaient lieu autrefois, mettre en place

des cours d'écologie, le matin à l'école. La transition écologique devrait être au programme scolaire.

11 - Développer la restauration scolaire bio. Rendre équitable la production alimentaire.

12 - Limiter l'utilisation des perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans les eaux.

13 - Réduire les apports d'antibiotiques, la nourriture unique (soja) souvent importée d'autres pays, les intrants dans l'élevage des animaux.

14 - Favoriser les circuits courts et le commerce local en développant la monnaie locale.

15 - Imposer les Mac Do, KFC et autres pour le recyclage de leurs emballages

16 - Conserver et utiliser les semences locales et traditionnelles. Diversifier les espèces animales (vaches).

17 - Demander aux mairies de préempter les terrains afin de favoriser l'agriculture locale, de préférence bio.

18 - Revoir le principe pollueur-payeur (ceci entraîne des demandes contradictoires de suppression pour certains, de renforcement pour d'autres, notamment de la taxe carbone).

19 - **Problème propre à notre territoire ; celui de la culture intensive de la noix et des traitements chimiques** suspectés de favoriser des maladies graves. Demande d'une Assemblée Citoyenne pour aborder le problème et obtenir des informations.

20 - **Recréer le principe de la consigne pour les flacons** en verre et en plastique (exemple de l'Allemagne).

21 - **Problème aigu dans notre territoire ; celui des déchets, de leur tri, de leur collecte et du financement du service.** Les associations spécifiques estiment n'avoir pas été écoutées lors de la mise en place du service. La pédagogie du tri est à faire. Le financement par la TEOM est injuste, car non conforme à la quantité de déchets produite.

Par ailleurs, les suggestions suivantes ont été citées :

- supprimer l'éclairage de nuit des vitrines et des galeries commerçantes
- savoir éteindre les appareils en veille
- associer FFC et FFCT au financement de la réalisation de pistes cyclables
- restituer la double voie ferrée entre Saint-Marcellin et Romans
- rappel du scénario Négawatt
- centrales solaires citoyennes (villageoises)

Version finale arrêtée le 06/02/2019